

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 8 mai 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Spécial Invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale Rore Sanctifica – La lettre mensongère de Dom Botte au Père Bouyer

Le CIRS commente la lettre mensongère du père du nouveau rite
Communiqué du 6 mai 2007 du CIRS (avec fac-similé de la lettre du 2 juin 1966)

Télécharger le communiqué du CIRS depuis :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-06_Dom_Botte_a_Bouyer.pdf

L'étude par le CIRS des circonstances de la création du nouveau rite de consécration épiscopale apporte de nouveaux éléments accablants.

Dans son communiqué¹ du 5 mai 2007, le CIRS révélait déjà ce qu'Avrillé a tenté de dissimuler, la mise en cause radicale du nouveau rite par le Père Bouyer (« la risée des savants » !).

Dans ce nouveau communiqué nous apprenons **par quels mensonges le bénédictin belge a répondu au Père Bouyer. Nous en citons un extrait** du communiqué du CIRS:

« Face à la critique du Père Bouyer qui met en cause le caractère scientifique peu établi de la prétendue Tradition apostolique, un texte entièrement « reconstruit » par Dom Botte qui va devenir la pierre angulaire sur laquelle seront appelées à reposer toutes les consécration épiscopales postérieures, Dom Botte ne s'émeut guère mais avance des raisons fallacieuses pour maintenir le texte de sa réforme :

« Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte. Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats et donnent de l'épiscopat une version infiniment plus riche que les prières romaines. Ne serait-ce pas là une occasion, puisqu'il faut changer, de se

¹ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf

rapprocher de la tradition orientale ? Comme vous le voyez, ce n'est pas un souci d'archaïsme qui m'a guidé, mais un souci d'œcuménisme. Qu'après cela Hippolyte soit "intégriste" ou non, ce qui peut se discuter, il est incontestable que cette prière est d'une grande richesse. J'ai bien étudié toutes les prières d'ordination. Je n'en ai jamais trouvé qui soient d'une qualité égale. Qu'après cela Hippolyte ait mauvais caractère, c'est une autre question. Mais il faut être impartial. L'œuvre a une existence indépendante de son auteur. Nous n'entendons nous engager ni dans les controverses sur sa personne, ni sur l'authenticité de son œuvre. Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux. Comme vous avez le sens de l'œcuménisme, je pense que ces considérations auront du poids à vos yeux » Dom Botte, 2 juin 1966

Or l'affirmation répétée de Dom Botte selon laquelle la forme prétendue de la Tradition apostolique serait en usage dans deux patriarcats est fausse

- « Un fait s'est imposé à moi : dans le patriarcat d'Antioche, pour le sacre du patriarche, et dans le patriarcat d'Alexandrie, nous trouvons deux formules apparentées qui sont des remaniements de la prière d'Hippolyte. »
- « Qui que soit l'auteur de la prière, il y a là un fait de tradition. Depuis des siècles, ces prières sont en usage dans ces deux patriarcats »
- « Notre garantie, c'est que cette prière a inspiré deux grands patriarcats orientaux » Dom Botte

Premier mensonge de Dom Botte sur le Patriarcat d'Antioche (rite des Syriens occidentaux c'est-à-dire Maronites et jacobites)

La forme d'intronisation du patriarche Maronite qui contient des éléments (partiels et non hérétiques) de la forme de la prétendue Tradition apostolique est un rite d'intronisation purement juridictionnel et nullement sacramentel. Ce rite ne peut donc en aucun cas constituer une justification du recours à des bribes de cette prétendue Tradition apostolique pour un usage sacramentel.

Nous rappelons le Pape Pie XII a promulgué dans la "Lettre Apostolique" Motu Proprio "Cleri Sanctitati" du 02 juin 1957, le canon 235 du code de Droit canon oriental, où il déclare (infailliblement) que l'intronisation d'un Patriarche est un acte purement juridictionnelle, car l'élu doit au préalable à son intronisation être revêtu du « caractère épiscopal » :

- « §4. Que l'élu à la dignité patriarcale qui n'aurait pas le caractère épiscopal, s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 2, soit ordonné évêque avant l'intronisation ; mais s'il s'agit de l'un de ceux dont il est question au § 3, il peut être ordonné seulement après la confirmation du Pontife Romain. » Pape Pie XII, 2 juin 1957

Deuxième mensonge de Dom Botte sur le Patriarcat d'Alexandrie (rite Copte)

La forme du rite de consécration épiscopal Copte qui contient des éléments (partiels et non hérétiques) de la forme de la prétendue Tradition apostolique possède une phrase qui exprime le pouvoir d'ordre (potestas ordinis) épiscopal et possède une phrase qui exprime la signification de la grâce du Saint-Esprit (gratia ordinis), or ces deux phrases sont absentes aussi bien de la prétendue Tradition apostolique que du nouveau rite de consécration épiscopale.

Le recours à ce rite pour assurer la validité du nouveau rite est donc disqualifié.

Nous rappelons ici ce que nous avons déjà montré dans nos précédents textes :

- Communiqué du CIRS du 25 avril 2006 (De Ritu Coptorum)²
- Notitia VI – De Erratis – réfutation de la brochure d'Avrillé (« Sont-ils évêques ? »)³
- Réfutation de l'abbé Calderon du 24 avril 2007⁴

² [http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué_\(2006-04-25\)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf)

³ [http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_\(ex_tomo_3\)/2006-07-notitia_6-de_erratis/rs_notitia_3_de_erratis_2006_07_a.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-2006-02-notitiae_(ex_tomo_3)/2006-07-notitia_6-de_erratis/rs_notitia_3_de_erratis_2006_07_a.pdf)

Et le Père Pierre-Marie, en novembre 2005, approuve et répète cette fausse assertion de Dom Botte : elle va même devenir la base de son raisonnement et de sa pseudo-démonstration :

« Il faut reconnaître que - indépendamment de la dépréciation de la liturgie romaine -, l'argumentation de Dom Botte est valable : le fait que la prière

*p. 94
d'Hippolyte ait été adoptée par deux patriarchats orientaux⁵ assure sa valeur, abstraction faite de la personne de son auteur⁶, et du caractère de cette personne » Sel de la terre, n°54*

Cette reprise du mensonge de Dom Botte intervient plus de 37 ans après la promulgation du nouveau rite sacramentellement invalide de consécration épiscopale. On ne pourra donc pas dire que les dominicains d'Avrillé auront manqué de temps pour effectuer une étude approfondie du sujet.

Désormais la collusion obstinée entre les moines d'Avrillé et les réformateurs liturgistes modernistes anti-christs, qui ont détruit l'épiscopat catholique sacramentellement valide par la promulgation d'un rite invalide, est devenue publique et totale.

*Jusqu'à quand le Père Pierre-Marie va-t-il continuer à soutenir ces deux mensonges éhontés de Dom Botte ?
La forme pseudo-épiscopale de Montini-Paul VI que le Père Bouyer avait déjà qualifié en 1966 de « risée des savants » va-t-elle devenir la « risée de la Tradition catholique » ?⁷ CIRS, Communiqué du 6 mai 2007*

La crédibilité d'Avrillé est désormais gravement entamée par cette affaire, où les dominicains se retrouvent désormais au coude à coude avec Dom Botte, **partageant et relayant des affirmations sans fondements et des faits imaginaires, et dont la conséquence gravissime pour le salut de leur âme et celle des clercs et des fidèles qui leur font encore confiance, est qu'ils vont à l'encontre de la vérité connue publiquement, c'est-à-dire qu'Avrillé commet le péché contre le Saint-Esprit et incite leurs fidèles à le commettre avec eux**, tout en cautionnant par leur pseudo-démonstration la destruction finale du reste d'épiscopat catholique sacramentellement encore valide.

Dom Botte, le Père Lécuyer et les ennemis de l'Église catholique qui guidèrent leurs travaux eurent-ils imaginé pareils défenseurs posthumes ?

Dans les rangs même de la dite Tradition catholique ?

Faudra-t-il que les pierres crient la vérité si les dominicains se font les relais de l'erreur ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

⁴ [http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué_\(2006-04-25\)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué_(2006-04-25)-de_ritus_coptorum/rs_2006_04_25_communication_de_ritus_coptorum.pdf)

⁵ **Note du Sel de la terre :** Dans les débuts de l'Église, on ne comptait que trois patriarchats : Rome, Antioche et Alexandrie, tous les trois liés à la personne de saint Pierre : celui-ci a fondé l'Église d'Antioche avant de venir à Rome, et il a envoyé son «secrétaire», saint Marc, fonder celle d'Alexandrie, en quelque sorte en son nom. La présence de la même prière dans les deux patriarchats d'Alexandrie et d'Antioche est évidemment un argument très fort.

⁶ **Note du Sel de la terre :** On voit combien sont vaines les discussions de *Rore sanctifica* pour savoir si la *Tradition apostolique* a, oui ou non, Hippolyte pour auteur. Là n'est pas le problème.

⁷ http://www.rore-sanctifica.org/études/2007/RORE_Communique-2007-05-06_Dom_Botte_a_Bouyer.pdf